



liquidation judiciaire

Par **bountychocolat**, le **15/04/2019** à **15:43**

bonjour,

j'ai besoin d'un conseil concernant la liquidation dont fait l'objet l'entreprise de mon concubin depuis 2015. Nous avons rendez-vous le 24 avril pour l'examen de l'opportunité de procéder à la cloture de la liquidation judiciaire. Nous avons une maison d'habitation et je voudrais savoir quels risques nous attendons. En effet j'ai fait une offre d'achat (nous ne sommes mariés) au liquidateur mais pas de réponse (demande faite il y a un peu plus d'un an, avec attestation bancaire des fonds disponibles au montant de proposition. (soit 20 000 €). J'ai besoin de savoir si nous allons devoir partir de cette maison familiale avec nos 4 enfants, dont notre aîné qui a des soucis de santé, monsieur qui perçoit AAH pour des troubles bipolaires et tous les 3 sous anti-dépresseur. Une ferme de vente de légumes y est installée pour subvenir un peu à nos besoins, car nous percevons 1700 € pour 6 personnes. Pourriez-vous svp me dire ce que l'on risque dans tout ça, c'est important. Avec mes remerciements.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **15/04/2019** à **19:17**

Bonjour

Sachez déjà que vos états de santé n'ont aucune incidence sur les décisions judiciaires.

Voulez-vous dire que vous avez offert 20.000€ pour la maison ?

Ya-t-il hypothèque judiciaire, pour quel montant ?